

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.06.00 Convocation du 14.06.2000

Compte rendu affiché 28 Juin 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : MISE
A DISPOSITION DE MOYENS
PAR LE SIGERLY**

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. DOIZY, AUROY, Mmes
ROUX, WYMAN, BROSSARD, VEYRIER, MM. DUCRET,
GONDELAUD, PIANA, FORGET, MACHURAT, DOUCET,
Mlle MILLET, M. BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme GASTREIN par Mme WYMAN - M. RUMEAU par M.
MIGNOT.

Absents : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Décédé : M. CHATELIER

M. le Conseiller Municipal délégué explique que le SIGERLY ne dispose pas de la possibilité juridique, comme initialement prévu en 1997, d'organiser pour le compte des communes adhérentes, les appels d'offres nécessaires à la maintenance de l'éclairage public.

Il indique que le Comité du SIGERLY a donc décidé de proposer aux collectivités qui le souhaitent, un cahier des charges et les documents leur permettant d'engager les consultations sur des bases techniques et juridiques fiables.

Il précise enfin que ce service, gratuit, nécessite toutefois l'adoption d'une convention par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition formulée par le SIGERLY,
- Adopte la convention relative à la mise à disposition des communes du SIGERLY des documents nécessaires à la consultation des entreprises pour la maintenance de l'éclairage public,
- Autorise M. le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 Juin 2000

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY